

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA**

**COMMUNE DE MOUTIERS**

**RÉUNION DU MARDI 22 AVRIL 2014**

L'an deux mil quatorze, **le vingt-deux avril** à vingt heures 30,  
Le Conseil Municipal de la commune de MOUTIERS, légalement convoqué, s'est réuni en  
séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Yves COLAS, Maire de Moutiers

Date de la convocation : le 15/04/2014

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

**Etaient présents** : M. COLAS Yves, M. BERTIN Hervé, Mme HOCDE Marie-Thérèse, Mme CHEVRIER Maryvonne, M.MOREAU Joseph, M. GUEROIS Laurent, Mme CHEDEMAIL Mathilde, M.DUGAS Patrice, M.CHEVRIER Sylvain, M. PRIOUR Nicolas, M.CHENEVIERE Lionel, Mme ESNAULT Valérie, Mme CORNÉE Anne-Sophie, M. DUTERTRE Lucien, M.BARRE Pierrick

**Secrétaire** : Mr **BARRÉ Pierrick**

**Absents** : /

**ORDRE DU JOUR**

Approbation de la séance du 18/03/2014

Ajout de quatre points supplémentaires à l'ordre du jour (n°12-14-15-16)

**I – VOTE DES SUBVENTIONS 2014 VERSEES AUX ASSOCIATIONS**

**II – DELEGATION DE POUVOIR DU MAIRE**

**III – VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES**

**IV – SALLE DES SPORTS : Réparation toiture**

**V – VOTE BUDGET 2014 : Lotissement « Le Chêne »**

**VI – VOTE BUDGET PRIMITIF 2014 : Commune**

**VII – VOTE BUDGET 2014 : Assainissement**

**VIII – DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS**

**IX – DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES**

**X – DELEGATION DE POUVOIR : Achats inférieurs ou égaux à 1000 €**

**XI – SUBVENTION : PARTICIPATION SORTIES SCOLAIRES du Collège des Fontaines**

**XII – SUBVENTION : PARTICIPATION VOYAGE SCOLAIRE de l'école Ste Thérèse de Moutiers**

**XIII – LOGEMENT COMMUNAL : REVISIOIN D'UN LOYER**

**XIV – ASSAINISSEMENT : Prêt Relais de la Caisse d'Epargne**

**XV – VITRE COMMUNAUTE : Rapport d'activité 2013**

**XVI – VENTE D'UN CENTRIFUGE A LA MAIRIE DE CRAON**

## **Objet n°1 – VOTE DES SUBVENTIONS 2014 AUX ASSOCIATIONS**

Au titre de l'année 2014, le Conseil Municipal propose de verser des subventions en fonction des demandes et besoins des associations suivantes :

| <b>ASSOCIATIONS</b>                                   | <b>MONTANT</b> |
|---|----------------|
| L'outil en main – La Guerche de Bretagne              | 50 €           |
| Amicale des donneurs de sang – La Guerche de Bretagne | 30 €           |
| Institut Paul Cézanne - Fougères                      | 30 €           |
| ADMR – La Guerche de Bretagne                         | 150 €          |
| Les Jongleurs – La Guerche de Bretagne                | 60 €           |
| La Gaule Guerchaise – Rannée                          | 160 €          |
| DOGO Guerchais – La Guerche de Bretagne               | 85 €           |
| Twirling – La Guerche de Bretagne                     | 50 €           |
| UNC – Moutiers  | 100 €          |
| APEL – Moutiers                                       | 200 €          |
| Comité des Fêtes – Moutiers                           | 100 €          |
| FEVIDLEC  | 250 €          |
| TOUT CHAT TOUT - Moutiers                             | 500 €          |
| Tennis Club – La Guerche de Bretagne                  | 30 €           |
| <b>TOTAL</b>  | <b>1795 €</b>  |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité  
**APPROUVE** le versement des subventions ci-dessus

## **Objet n°2 – DELEGATION DE POUVOIR DU MAIRE**

Monsieur Le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2123-20 à L2123-24-1) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, Monsieur Le Maire demande au Conseil de délibérer sur les compétences qu'il souhaite déléguer au Maire.

Il propose les délégations suivantes :

- 1/ De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi qu'en toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation d'un montant du contrat initial supérieur à 5% , lorsque les crédits sont inscrits au budget
- 2/ De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans (salles et logements communaux)
- 3/ De passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes
- 4/ De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- 5/ De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- 6/ D'ester au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions. En fixant et rémunérant les frais et honoraires des avocats, avoués, notaires, huissiers de justice et experts
- 7/ De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5000 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité  
**DELEGUE** au Maire les compétences ci-dessus

### **Objet n°3 – VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter le taux des trois taxes locales pour l'année 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient et vote les taxes déjà appliquées à ce jour pour l'année 2014 (avec 15 voix pour)

- Taxe d'habitation : 13.50 %
- Taxe foncière bâtie : 14%
- Taxe foncière non bâtie : 36.50 %

### **Objet n°4 – SALLE DES SPORTS : réparation toiture**

Afin de réparer les chéneaux de la toiture de la salle des sports, Monsieur Le Maire propose d'accepter le devis proposé par l'entreprise MOREL COUVERTURE, pour un montant de 1325 € HT, soit 1590 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**DECIDE** de valider le devis de l'entreprise MOREL COUVERTURE pour un montant de 1325 € HT, soit 1590 € TTC.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les pièces administratives et comptables qui résulteront de cette décision

### **Objet n°5 – VOTE BUDGET 2014 : Lotissement « Le Chêne »**

Après avoir eu lecture des dépenses et des recettes inscrites au budget primitif 2014 du lotissement « Le Chêne », le Conseil Municipal propose de voter :

Le budget « Le Chêne » s'équilibre à la somme :

- De 24 086.30 € en section de fonctionnement
- De 0 € en section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**ADOpte** le budget du lotissement « Le Chêne »

### **Objet n°6 – VOTE BUDGET PRIMITIF 2014 : Commune**

Après avoir eu lecture des dépenses et des recettes inscrites au budget primitif 2014 de la commune, le Conseil Municipal propose de voter :

Le budget de la commune s'équilibre à la somme :

- De 615 875 € en section de fonctionnement
- De 272 498.64 € en section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**ADOpte** le budget primitif de la commune

### **Objet n°7 – VOTE BUDGET 2014 : Assainissement**

Après avoir eu lecture des dépenses et des recettes inscrites au budget primitif 2014 de l'assainissement, le Conseil Municipal propose de voter :

Le budget assainissement s'équilibre à la somme :

- De 82 814 € en section de fonctionnement
- De 1 424 940.93 € en section d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**ADOpte** le budget assainissement

## **Objet n°8 – DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS**

Le Conseil Municipal a procédé, à mains levées, à la désignation des délégués auprès des différents organismes extérieurs.

La désignation de ces membres a été effectuée comme suit :

- Syndicat des eaux de la forêt du Theil :

1 titulaire élu au 1<sup>er</sup> tour : Lionel CHENEVIÈRE

1 suppléant élu au 1<sup>er</sup> tour : Nicolas PRIOUR

- SDE 35 :

1 titulaire élu au 1<sup>er</sup> tour : Joseph MOREAU

1 suppléant élu au 1<sup>er</sup> tour : Mathilde CHEDEMAIL

- SMICTOM :

1 titulaire élu au 1<sup>er</sup> tour : Joseph MOREAU

1 suppléant élu au 1<sup>er</sup> tour : Yves COLAS

- Syndicat d'Urbanisme du Pays de Vitré :

1 titulaire élu au 1<sup>er</sup> tour : Hervé BERTIN

1 suppléant élu au 1<sup>er</sup> tour : Yves COLAS

- Bassin Versant de la Seiche :

1 titulaire élu au 1<sup>er</sup> tour : Laurent GUÉROIS

1 suppléant élu au 1<sup>er</sup> tour : Lionel CHENEVIÈRE

- Centre social :

1 titulaire élu au 1<sup>er</sup> tour : Lucien DUTERTRE

1 suppléant élu au 1<sup>er</sup> tour : Marie-Thérèse HOCDE

CCAS : Il a été ensuite procédé à la désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale : le nombre des membres élus au sein du Conseil Municipal a été porté à 10.

Le Conseil d'Administration du CCAS sera composé des membres élus suivants :

Marie-Thérèse HOCDE, Maryvonne CHEVRIER, Joëlle CERTENAIS, Lucien DUTERTRE, Marie-Thérèse SIMON, Colette BOURNICHE, Valérie ESNAULT, Anne-Sophie CORNÉE, René MOREAU, Martine LEMOINE

## **Objet n°9– DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Le Conseil Municipal procède à la désignation des membres nécessaires à l'exercice des diverses commissions communales ; Les membres désignés sont les suivants :

URBANISME ET TRAVAUX :

Hervé BERTIN, Lucien DUTERTRE, Pierrick BARRÉ, Nicolas PRIOUR, Patrice DUGAS, Laurent GUÉROIS, Sylvain CHEVRIER

VOIRIE, SECURITE, BATIMENTS COMMUNAUX :

Joseph MOREAU, Lucien DUTERTRE, Nicolas PRIOUR, Pierrick BARRÉ

LOGEMENTS SOCIAUX :

Hervé BERTIN, Joseph MOREAU, Lionel CHENEVIÈRE, Mathilde CHEDEMAIL

SCOLAIRE :

Maryvonne CHEVRIER, Anne-Sophie CORNÉE, Sylvain CHEVRIER, Valérie ESNAULT, Mathilde CHEDEMAIL

COMMUNICATION / BULLETIN MUNICIPAL :

Hervé BERTIN, Patrice DUGAS, Lionel CHENEVIÈRE, Anne-Sophie CORNÉE, Maryvonne CHEVRIER, Marie-Thérèse HOCDE

CIMETIERE :

Joseph MOREAU, Jean-Marie ROUSSELET, Joseph OLLIVIER

SPORT :

Marie-Thérèse HOCDE, Lucien DUTERTRE, Sylvain CHEVRIER

GESTION DU PERSONNEL :

Maryvonne CHEVRIER, Anne-Sophie CORNÉE

FINANCES :

Marie-Thérèse HOCDE, Pierrick BARRÉ, Hervé BERTIN, Maryvonne CHEVRIER, Nicolas PRIOUR

EMBELLISSEMENT :

Marie-Thérèse HOCDE, Anne-Sophie CORNÉE, Valérie ESNAULT, Mathilde CHEDEMAIL, Alain FOUQUENET

ASSAINISSEMENT : Hervé BERTIN, Lucien DUTERTRE, Lionel CHENEVIÈRE, Joseph MOREAU, Laurent GUÉROIS

AFFAIRES SOCIALES :

Marie-Thérèse HOCDE, Lucien DUTERTRE

ASSOCIATIONS :

Maryvonne CHEVRIER, Lionel CHENEVIÈRE, Patrice DUGAS

APPEL D'OFFRES :

Yves COLAS, Pierrick BARRÉ, Hervé BERTIN, Joseph MOREAU

CCID (impôts) :

Le Conseil Municipal doit désigner plusieurs administrés à la commission impôts directs (CCID). Les services de la Préfecture procéderont à la nomination des commissionnaires.

**Titulaires :**

Joseph OLLIVIER, André BOURNICHE, HOCDE Marie-Thérèse, MOREAU Joseph, , CORNEE Anne-Sophie, ESNAULT Valérie, CANNECU Norbert, PRIOUR Huguette, BARRE Pierrick, CHENEVIÈRE Lionel, CORNEE Fernand, Laurent GUÉROIS

**Suppléants :**

Roger CLEMENT, Eric VALLAIS, Joëlle CERTENAIS, Louis DURAND, Michel TIREAU, Christelle MOISAN, Cédric FOLIARD, Gabriel COURTIGNÉ, Monique JAMIER, Mathilde CHEDEMAIL, Maurice CORBIÈRE (extérieur)

**Objet n°10 – DELEGATION DE POUVOIR : Achats inférieurs ou égaux à 1000 €**

Mr Le Maire expose que dans un souci de favoriser une bonne administration, il apparaît nécessaire d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre la décision d'effectuer des dépenses diverses d'un montant inférieur ou égal à 1000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à effectuer des dépenses diverses d'un montant inférieur à 1000 € HT

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer les pièces administratives et comptables qui résulteront de cette décision

**Objet n°11 –SUBVENTION : PARTICIPATION VOYAGE SCOLAIRE COLLEGE DES FONTAINES**

Le collège des Fontaines de la Guerche de Bretagne nous sollicite pour une participation au financement de voyages scolaires. 13 enfants domiciliés à Moutiers sont concernés par les voyages scolaires ci-dessous précisant le montant restant à la charge des familles par enfant :

- Saint Malo : 50€ (3 enfants)
- Angleterre : 295 € (9 enfants)
- Espagne : 300 € (1 enfant)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (2 abstentions, 13 contre) :

**DECIDE** de ne pas attribuer de subvention pour l'aide au financement de voyages scolaires du collège des Fontaines de la Guerche.

**Objet n°12 – SUBVENTION : PARTICIPATION VOYAGE SCOLAIRE de l'école Ste Thérèse de Moutiers**

L'école Ste Thérèse de Moutiers nous sollicite pour une participation financière au financement d'un voyage scolaire à Quiberon, du 4 au 6 juin 2014. Le coût de la sortie par enfant est de 304 €. 21 enfants sont concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité (1 abstention, 14 pour) :

**DECIDE** d'attribuer une subvention globale de 630 € dans le cadre du voyage scolaire à Quiberon de l'école de Moutiers.

**Objet n°13 – LOGEMENT COMMUNAL : REVISION D'UN LOYER**

Mr Le Maire propose de réviser à la baisse le prix du loyer de l'appartement situé 10 rue du Pont des Arches. Ce logement est actuellement libre depuis le 01/02/2014 et aucun nouveau locataire ne s'est manifesté. Le loyer de ce logement T4 est de 544.69 € hors charge, et est supérieur aux autres logements communaux similaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**APPROUVE** la révision du loyer du logement situé 10 rue du Pont des Arches à 480 € mensuel, hors charges.

**Objet n°14 - ASSAINISSEMENT : Prêt relais de la Caisse d'Epargne**

Un accord de prêt relais de la Caisse d'Epargne d'un montant de 200 000 € nous est accordé, en complément de celui de la Banque Postale, en attente du solde des subventions et de la récupération de la TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

**ACCEPTE** le prêt relais de la Caisse d'Epargne d'un montant de 200 000 €, à un taux fixe de 2.75 € sur deux ans

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables qui se rapportent au dossier

**Objet n°15 – VITRE COMMUNAUTE : Rapport d'activité 2013**

Monsieur Le Maire fait lecture au Conseil Municipal du rapport d'activité 2013 de la Communauté d'agglomération de Vitré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**EMET** un avis favorable sur le rapport d'activité 2013 de la communauté d'agglomération de Vitré Communauté

**Objet n°16 – Vente d'un centrifuge à la mairie de Craon**

Monsieur Le Maire propose de revendre le centrifuge de sel, sable et engrais à la commune de Craon pour un montant de 692.30 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**ACCEPTE** la vente du centrifuge à la mairie de Craon pour un montant de 692.30 €

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à émettre un titre correspondant

## **INFORMATION :**

- 11 mai à 11h : vin d'honneur et gerbe de fleurs offerts à l'UNC pour la commémoration  
Invitation des conseillers

- Prochain Conseil Municipal : mardi 13 mai à 20h30. Intervention à 20h30 de Paysage de l'Ouest
- Elections au Conseil National d'Evaluation des normes et Elections des membres élus du comité des finances locales : Les listes des candidats doivent être envoyées pour le 2 mai. Les bulletins de vote seront reçus en mairie au plus tard le 23/05/14 et devront être envoyées en recommandé à la Préfecture au plus tard le 12/06/14. Les élections auront lieu le 17/06/2014
- Désignation d'un représentant au sein de la commission d'évaluation des charges transférées : Yves COLAS

Levée de la séance : 00h45

Le Maire,  
Yves COLAS

BERTIN Hervé

HOCDE Marie-Thérèse

CHEVRIER Maryvonne

MOREAU Joseph

BARRE Pierrick  
Secrétaire

CHEDEMAIL Mathilde

CHENEVIÈRE Lionel

CHEVRIER Sylvain

CORNEE Anne-Sophie

DUGAS Patrice

DUTERTRE Lucien

ESNAULT Valérie

GUEROIS Laurent

PRIOUR Nicolas